



Commune de CASSON
2 300 habitants
NORD DE NANTES

■ Animateur (trice) périscolaire
Animateur(trice)ALSH (remplacement)
Agent d'encadrement restauration scolaire

Date de publication :	24/06/2020
Date limite de candidature :	19/07/2020
Date prévue du recrutement :	01/09/2020
Type de recrutement :	Fonctionnaire ou contractuel de droit public
Nombre d'offre(s) :	1
Grades/Cadres d'emplois	Adjoint d'animation territorial

■ MISSIONS

Niveau du diplôme :	BAFA, BAPAAAT, CAP Petite Enfance
Domaine du diplôme :	<i>Service aux personnes, Animation</i>
Spécialité du diplôme :	<i>Animation</i>
Descriptif des missions :	<p>Sous l'autorité du responsable des temps péri et extrascolaires l'agent devra :</p> <ul style="list-style-type: none">• Accueillir et animer un groupe d'enfants les vacances, les mercredis, le matin avant l'école et le soir après l'école.• Concevoir, animer et évaluer un projet d'animation.• Proposer des contenus d'animation varié et innovant.• Participer à des réunions préparatoires par période inter-vacances.• Encadrer et servir un groupe pendant le temps des repas (restauration scolaire, ALSH),• Encadrer des groupes d'enfants lors des trajets et sorties,• Entretien et ranger le matériel pédagogique et les locaux

Profil recherché	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire d'un BAFA, BAPAAT, CAP petite enfance • Avoir un bon contact avec les enfants • Savoir travailler en équipe, coopérer. • Être d'humeur positive, faire preuve de patience et d'adaptation avec les enfants et l'organisation • Respecter la vie privée des enfants et de leur famille. • Respecter les règles d'hygiène et de sécurité et appliquer les consignes de prévention. • S'adapter à des consignes différentes selon le lieu d'accueil. • Permis B
■ CONDITIONS DE TRAVAIL	
Lieu d'affectation :	CASSON
Service d'affectation :	Service des temps périscolaire Service restauration Service extrascolaire (remplacement)
Temps de travail :	Temps non complet annualisé (18h hebdomadaire) Temps de travail découpé
Les horaires sont-ils fixes ?	Oui en partie
Heures complémentaires :	Oui si nécessité de service
Astreintes :	Non
Contraintes :	Temps de travail découpé.
■ POSITIONNEMENT DU POSTE	
Rattachement hiérarchique :	Responsable des temps péri et extrascolaires
Fonctions d'encadrement :	Non
■ AVANTAGE(S) LIE(S) AU POSTE	
Prime annuelle, COS44	

■ CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur le Maire
Commune de CASSON
Service Ressources Humaines
3 rue de la Mairie
44390 CASSON

Renseignements :

- M. Bénard Jean-Damien, responsable des temps péri et extrascolaire.
jean-damien.benard@casson.fr
02-40-77-64-58
- Mme Gallerand Marie, gestion RH
marie.gallerand@casson.fr

■ INFORMATION

Travailleurs Handicapés

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

■ Partenaire des collectivités locales

